

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2016

En exercice : 48	L'an deux mil seize, le vingt décembre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DENOT, Maire. <u>Membres présents</u> : Mme AMELINE FRESNEAU Mariannick, M. BARRÉ Jean-Noël, M. BELLOIR André-Jean, M. BICHON Vincent, M. CACHERA Daniel, Mme CHANVRY Alda, Mme CHAUVIN Violetta, Mme CHESNAY Delphine, Mme COLLIN Armelle, Mme COQUEMAN Stéphanie, M. DECHANCÉ Eric, M. DELACHIEPNE Nicolas, M. DELAMARCHE Vincent, M. DENOT André, M. DERIEUX Charles, Mme DOBETZKY Christelle, Mme DUMONT Magaly, M. DUPRÉ Frédéric, Mme FAUCONNIER Sylvie, M. GROMELLON Jacques, Mme GUERIN Monique, M. HAMARD Denis, Mme HAMON Catherine, Mme JOUENNE Laure, M. LABYT Jean-Louis, M. LEBEL Didier, M. LEMETAYER Claude, M. PAYEN Jérôme, M. POREE Lionel, M. POULAIN Anthony, M. ROBIDEL Sébastien, M. ROYER Philippe, M. RUAUX Christophe, M. RUBY Philippe, Mme SCHVAN Nicole, Mme TRINCOT Rachelle. <u>Absents</u> : Mme ALDERSLEY Anne-Leslye, Mme BAUMEL Annick, Mme DELEPINE Véronique, Mme DESGRANGES Noëlle, M. FILLATRE Jans, Mme FLEURY-LENDORMY Maryvonne, M. GANCHE Jean-Luc, Mme GARDIN Isabelle, M. GAVARD Jean-Yves, M. GAZENGEL Michel, Mme MASSIN Émilie, M. PLIN Claude. <u>Procurations</u> : Mme ALDERSLEY Anne-Leslye à M. PAYEN Jérôme, Mme BAUMEL Annick à M. GROMELON Jacques (jusqu'à question 2016/163), Mme DELEPINE Véronique à Mme DOBETZKY Christelle, Mme DESGRANGES Noëlle à Mme TRINCOT Rachelle, M. FILLATRE Jans à M. LABYT Jean-Louis, Mme FLEURY-LANDORMY Maryvonne à M. LEMETAYER Claude, M. GANCHE Jean-Luc à M. CACHERA Daniel, Mme GARDIN Isabelle à M. DECHANCÉ Éric, M. GAVARD Jean-Yves à Mme HAMON Catherine, M. GAZENGEL Michel à Mme CHESNAY Delphine, M. GROMELLON Jacques à M. RUBY Philippe (A partir de la question 2016/164), Mme MASSIN Émilie à M. DENOT André, M. PLIN Claude à M. DERIEUX Charles. Secrétaire de séance : Madame FAUCONNIER Sylvie
Présents : 36	
Absents : 12	
Procurations : 12	
Votants : 48	
Date de convocation : Le 14 décembre 2016	

*Le Conseil accepte de se prononcer sur les questions diverses.*

*Le PV de la réunion du 3 novembre 2016 ne faisant pas l'objet d'observations est approuvé à l'unanimité.*

**2016 /155 ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES**

Vu l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes issue de la fusion des communautés de communes de Avranches-Mont Saint Michel, du Mortainais, de Saint Hilaire du Harcouët, de Saint James et du Val de Sée,

Vu l'arrêté préfectoral déterminant la répartition des sièges entre les Communes membres,

Vu l'exposé de M. le Maire précisant que la loi Notre a accentué le phénomène de regroupement des EPCI en préconisant un seuil minimum de 15 000 habitants, que cette réforme a entraîné la fusion des Communautés de Communes de Avranches-Mont Saint Michel, du Mortainais, de Saint Hilaire du Harcouët, de Saint James et du Val de Sée, que cette fusion implique la recomposition du conseil communautaire, que la répartition de droit commun retenue ici accorde 5 sièges pour la Commune de Pontorson qui en disposait jusqu'ici de 8, que la loi 2016-1500 du 8 novembre 2016 est pour la Commune sans incidence car le nombre de délégués est supérieur à celui des Communes historiques.

Monsieur le Maire explique que si dans un premier temps, la liste a été constituée en fonction des projets à porter, notamment celui de la maison médicale défendu par M. Labyt et M. Dechancé, des conseils communaux ont souhaité le maintien d'une répartition des sièges de la liste entre Communes historiques, la liste conduite par Monsieur le Maire est donc composée ainsi : André Denot, Vincent Bichon, Véronique Delépine, Jean Louis Labyt, Rachelle Trincot.

Monsieur le Maire invite ensuite M. Lemétayer, candidat également, à s'exprimer. M. Lemétayer annonce qu'il se porte candidat car il représente 1/3 des électeurs de la Commune fondatrice de Pontorson s'étant exprimés

lors des élections de 2014. D'autre part, il souhaite continuer les actions entreprises au sein de la Communauté de Communes en défendant les intérêts de Pontorson mais également l'intérêt communautaire, il est important de trouver un équilibre entre les deux.

Le conseil municipal procède ensuite au vote à bulletin secret.

Le résultat du vote est le suivant :

Votants : 48

Blancs : 2

Nuls : 2

Exprimés : 44

Suffrages obtenus par la liste de M. DENOT : 35

Suffrages obtenus par la liste de M. LEMÉTAYER : 9

Sont élus délégués communautaires : M. André DENOT, M. Vincent BICHON, Mme Véronique DELÉPINE, M. Jean-Louis LABYT, M. Claude LEMÉTAYER.

### **2016/156 CONTRAT DE POLE DE SERVICES**

Monsieur le Maire présente la nouvelle politique contractuelle du Département de la Manche permettant à certaines Communes de conclure un contrat de pôle de services pour conforter leur rôle de centralité et d'attractivité.

Ce contrat d'une durée de 4 ans doit s'appuyer sur une démarche globale

Et développer 3 axes:

- Les actions de valorisation et de dynamisation de cœur de bourg (aménagement de l'espace)
- Les équipements de centralité
- Les actions de cohésion sociale

Vu l'avis favorable de la commission du 9 décembre 2016

Vu le projet de la municipalité et le programme d'aménagements et d'actions envisagés

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- VALIDE la candidature de la Commune de Pontorson à l'appel à projets en cours lancé par le Conseil départemental de la Manche pour la conclusion d'un contrat de pôle de services.

### **2016/157 AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE EST : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Vu la délibération CP. 2016-11-14.3-1 de la Commission permanente du Conseil départemental de la Manche du 14/11/2016 concernant l'adaptation des règles d'attribution des subventions relatives au produit des amendes de police suite à la création des communes nouvelles

Vu le projet d'aménagement de la 2ème tranche de l'entrée Est

Vu l'avis favorable de la commission des finances

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- DECIDE de la réalisation de ces travaux
- SOLLICITE pour ce projet une subvention au titre des amendes de police
- CHARGE M. le Maire d'entreprendre les démarches et de signer tout document concernant cette affaire.

Monsieur Gromellon précise que les projets subventionnés doivent concourir à l'amélioration de la sécurité routière.

### **2016/158 EFFACEMENT DES RESEAUX- MACEY**

Vu le projet d'effacement des réseaux électriques et de télécommunications à Macey (le bourg, les Chaliers, le

clos Pékin) estimé par le syndicat départemental d'énergies de la Manche à 274 000 € HT

Vu l'avis favorable de la commission travaux voirie en date du 8 décembre 2016

Considérant que conformément au barème 2016 du SDEM, la participation de la Commune de Pontorson s'élève à 61 760 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- DECIDE la réalisation de la sécurisation des réseaux de Macey (le bourg, les Chaliers, le Clos Pékin)
- FIXE la date d'achèvement des travaux à octobre 2017
- ACCEPTE une participation de la Commune de 61 760 €
- S'ENGAGE à porter l'ensemble des sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal
- S'ENGAGE à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

**2016/159 EFFACEMENT DES RESEAUX D'ELECTRICITE ET DE TELECOMMUNICATIONS ET CREATION D'UN RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC A MACEY**

Vu le projet d'effacement des réseaux électriques et de télécommunications à Macey (le bourg, les Chaliers, le clos pékin) estimé par le syndicat départemental d'énergies de la Manche à 274 000 € HT et le projet de création d'éclairage public estimé à 21 500 € HT

Considérant que le reste à charge pour la Commune est estimé à 87 650 €, soit 83 260 € HT.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- DECIDE de la réalisation de l'effacement des réseaux électriques et télécommunications à Macey (le bourg, les Chaliers, le clos pékin) et de la création d'un réseau d'éclairage public
- SOLLICITE une subvention au titre de la réserve parlementaire du sénateur Philippe BAS pour ce projet.

**2016/160 OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE**

Vu les demandes des sociétés Districenter, Armor Lux, CNPA, et LIDL

Vu les articles L 3132-26 et R 3132-21 du Code du Travail,

Vu l'avis réputé favorable de la communauté de communes Avranches-Mont Saint Michel,

M. le Maire rappelle qu'il ne souhaite pas une généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche, qu'elle doit rester exceptionnelle et faire l'objet d'une rémunération satisfaisante pour le personnel

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- DONNE un avis favorable à l'ouverture des commerces le dimanche : pour les commerces de vente au détail de vêtements (maximum 10 dimanches), pour le secteur de la vente de véhicules (5 dimanches) ;
- DONNE un avis défavorable pour l'ouverture des commerces de produits alimentaires ou à majorité alimentaire certains dimanches toute la journée.

**2016/161 ENQUETE PUBLIQUE EXTENSION DE L'ELEVAGE PORCIN GAEC DE L'ETANG SACEY**

Vu le projet d'extension de l'élevage porcin du GAEC de L' ETANG et d'actualisation de son plan d'épandage.

Considérant que le projet consiste en la création de 360 places de post engraissement, qu'un ilot de 2 ha concerné par le plan d'épandage est situé sur le territoire communal (lieu-dit le Hamel)

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- DONNE un avis favorable au projet.

**2016/162 TARIFS DE LOCATION DE SALLES**

Vu les propositions du conseil communal de Vessey et de la commission des finances,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- ADOPTE les tarifs suivants applicables à compter du 1er janvier 2017.

SALLE de VESSEY				
	Tarifs Commune		Tarifs hors Commune	
	Week end (du vendredi au lundi matin)	Vin d'honneur, belote, loto, séminaires, expositions...	Week end (du vendredi au lundi matin)	Vin d'honneur, belote, loto, séminaires, expositions...
Intégralité de la salle (grande salle)	220 €	100 €	300 €	140 €
Salle réduite (petite salle)	150 €	80 €	200 €	110 €
Cautions	800 €			
Chauffage	Tarif en vigueur/kwh			

SALLE POLYVALENTE CHAUSSEE DE VILLECHEREL			
Tarifs Commune		Tarifs hors Commune	
Mariage buffet repas	Vin d'honneur, belote, loto, séminaires, expositions...	Week end (du vendredi au lundi matin)	Vin d'honneur, belote, loto, séminaires, expositions...
220 €	100 €	300 €	140 €
<b>CAUTION</b>		500 €	
Chauffage 45 €/jour			

SALLE DES FETES 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE			
Tarifs Commune		Tarifs hors Commune	
Vin d'honneur	Autres manifestations	Vin d'honneur	Vin d'honneur,
80 €	100 €	120 €	150 €
+ 100 € pour le montage des fauteuils			

**2016/163 LOCATION DE PARCELLES - VESSEY :**

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Vessey du 17 novembre 2015

Vu la variation de l'indice national des fermages 2016 soit – 0.42 %

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- DECIDE de fixer le montant des titres à émettre pour 2016 de la façon suivante :

	Parcelles	Contenance	Prix /ha	Montant du titre à émettre
Mahé Dominique	ZI 26	1 HA 20	247.20 €	296.40 €
Béranger Daniel	ZC 17	1 HA 53 A 40 CA	296.61 €	455.60 €
EARL Chauvinière	ZC 21	83 A 40 CA	296.60 €	247.70 €

Monsieur Gromelon quitte la séance et donne pouvoir à M. Ruby. Le pouvoir accordé par Mme Baumel à M. Gromelon n'est plus pris en compte dans les votes.

#### **2016/164 DISSOLUTION DE L AFR DE MOIDREY**

Vu l'avis favorable des commissions travaux voirie et finances

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- SE PRONONCE favorablement sur le projet de dissolution de l'AFR de Moidrey
- ACCEPTE l'actif et le passif de l'association foncière de remembrement de Moidrey,
- ACCEPTE de prendre en charge les taxes foncières 2015 et 2016 (269 €) de l'AFR de Moidrey

#### **2016/165 REPARTITION DES DEPENSES ENTRE BUDGETS**

Vu l'avis favorable de la commission des finances

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- ACCEPTE les versements de :
  - La somme de 38 649.09 € du budget de distribution d'eau potable au budget principal correspondant aux dépenses de personnel
  - La somme de 9 688.02 € du budget annexe lotissements à vocation habitat vers le budget principal correspondant aux dépenses de personnel
  - La somme de 2 125.57 € du budget eau vers le budget Commune pour le remboursement d'achat de carburant.

#### **2016/166 SUBVENTION AU PROFIT DU CCAS**

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Monsieur le Maire ajoute qu'il pourrait être nécessaire d'augmenter le budget du CCAS aujourd'hui peu élevé. En effet, au vu des difficultés de paiement de certaines familles, un accompagnement des plus précaires pourrait être mis en place. Monsieur Dechancé souligne l'aide apportée par la paroisse pour le logement des personnes sans domicile fixe et ajoute qu'il n'y a pas depuis le mois de mars dernier de logement géré par les bailleurs sociaux vacant, la création de nouveaux logements HLM est donc vivement souhaitée, M. Dechancé craint que les 33 logements annoncés soient insuffisants.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- DECIDE d'accorder une subvention de 1000 € au CCAS.

#### **2016/167 AVANCE AU PROFIT DE L OGC NOTRE DAME POUR LES ELEVES DE CLASSES ELEMENTAIRES**

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu la liste des élèves communiquée par l'école Notre Dame (53 élémentaires)

Monsieur le Maire précise la décomposition des versements

A la demande de M. Lemétayer, le conseil accepte de voter séparément pour les élèves de classes élémentaires et pour les élèves de classes maternelles

M. Dupré, intéressé à l'affaire quitte la salle

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des suffrages exprimés (45 pour, 1 abstention)**

- DE VERSER une avance de 9 300 € à l'OGEC Notre Dame pour les élèves de classe élémentaire.

Cette somme sera imputée au compte 6558, exercice 2016 sur le budget principal sur le budget principal.

**2016/168 AVANCE AU PROFIT DE L'OGEC NOTRE DAME POUR LES ELEVES DE CLASSES MATERNELLES**

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu la liste des élèves communiquée par l'école Notre Dame (27 maternelles)

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à la majorité (43 pour, 2 contre, 1 abstention) des suffrages exprimés**

- DE VERSER une avance de 4 500 € à l'OGEC Notre Dame pour les élèves de classe maternelle.

Cette somme sera imputée au compte 6574, exercice 2016 sur le budget principal.

**2016/169 SUBVENTION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT JAMES**

Vu l'avis favorable de la commission des finances

M. Dupré entre en séance

**Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité**

- DE VERSER à la Commune de Saint James une subvention de 970. 42 € au titre des frais de scolarité et de temps d'activités périscolaires pour deux enfants domiciliés à Vessey

(Participation scolaire 2 x 326.66 € soit 653.32 € et participation TAP 2 x 158.55 € soit 317.10 €)

**2016/170 DECISION MODIFICATIVE – budget principal**

Vu l'avis favorable de la commission des finances

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide**

- DE MODIFIER le budget principal de la façon suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-84131 : Rémunérations	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-8419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>
D-7391171 : Dégrèv.taxe foncière / propriétés non bâties jeunes agriculteurs	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>11 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2088 : Autres immobilisations incorporelles	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2088-180002 : Sons et lumières	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>10 000.00 €</b>		<b>10 000.00 €</b>

## **2016/171 DECISION MODIFICATIVE – budget annexe lotissements à vocation habitat**

Afin de passer les écritures de stock final, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE de modifier le budget annexe lotissements à vocation habitat de la façon suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-7133 : Variation des en-cours de production de biens	0.00 €	0.00 €	0.00 €	120 000.00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>120 000.00 €</b>
R-7015 : Ventes de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	120 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>120 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>120 000.00 €</b>	<b>120 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-3351 : Terrains	0.00 €	120 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>120 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	120 000.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>120 000.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>120 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>120 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>120 000.00 €</b>		<b>120 000.00 €</b>

## **2016/172 REGIE AUBERGE DE JEUNESSE**

Vu le contrôle de la régie 2016 de l'auberge de jeunesse,

Vu l'avis favorable de la commission des finances

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- DECIDE d'accorder une remise gracieuse de 59.80 € au profit du régisseur titulaire de l'auberge de jeunesse.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de malhonnêteté de la part des régisseurs mais seulement une erreur de tenue de compte.

## **2016/173 REGIE FOIRE ET MARCHES**

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Considérant que le chèque de M. Lorain a été encaissé à tort car il n'a pu participer au vide grenier de la Saint Michel,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- DECIDE de rembourser la somme de 20 € à M. Michel Lorain

## **2016/174 ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES**

Vu l'avis favorable de la commission des finances

A la demande de Mme Chanvry, Mme Dobetzky précise qu'il s'agit de la prestation du groupe Olifan à laquelle ont assisté les enfants des écoles de Pontorson le 16 décembre.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré**

- ACCEPTE à l'unanimité la subvention de l'association des parents d'élèves d'un montant de 600 € concernant l'organisation du spectacle de fin d'année au profit des écoles

### **2016/175 CONVENTION ACHAT D'EAU BAIE ET BOCAGE**

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Monsieur Belloir, interrogé par M. Dechancé indique l'emplacement des compteurs.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- APPROUVE la conclusion de la convention proposée par le syndicat Baie et Bocage concernant l'achat d'eau et
- AUTORISE M. le Maire à la signer.

La Commune s'engage à s'approvisionner auprès de Baie et Bocage pour un minimum de 256 m3/J.  
(93 440 m3/an)

### **2016/176 INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme proposée par le Syndicat mixte du pays de la Baie-du-Mont-Saint-Michel.

### **2016/177 COMITE HYGIENE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

Considérant que la délibération 2016/96 du 29 mars 2016 relative à la mise en place du comité technique ne fait pas référence explicitement au comité hygiène, sécurité et conditions de travail

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 3
- DECIDE le maintien du paritarisme numérique au CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel
- DECIDE le recueil par la CHSCT de l'avis des représentants de la collectivité.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 h 16.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme.

**André DENOT**  
Maire de Pontorson

**Sylvie FAUCONNIER**  
Secrétaire de séance

